

LA CHUTE DE L'EMPIRE ROMAIN ET LE DÉVELOPPEMENT DU CHRISTIANISME

I/ Les débuts du christianisme

A/Une religion nouvelle

Les peuples de l'empire romain pratiquaient des religions différentes. Les romains croyaient en l'existence de plusieurs dieux (ils sont **polythéistes**), alors que les Juifs croyaient en un seul dieu (ils sont **monothéistes**). Au 1^{er} siècle de notre ère, un homme de Palestine, appelé Jésus de Nazareth, annonça qu'il était le messie (l'envoyé de Dieu) et prêcha une nouvelle religion qui prônait la fraternité entre les hommes. Considéré comme un agitateur, il fut condamné à mort et exécuté à Jérusalem.

B/L'essor du christianisme

Après la mort de Jésus sur une croix, ses disciples affirmèrent qu'il était ressuscité. Ils parcoururent l'Empire romain pour diffuser son message et mirent son enseignement par écrit dans les évangiles. Certains empereurs romains, craignant que les chrétiens s'opposent à leur pouvoir, interdirent cette religion. Persécutés, les chrétiens pratiquaient le culte dans la clandestinité. Malgré des difficultés le christianisme continua à se répandre. Au IV^{ème} siècle, il fut autorisé et l'empereur Constantin lui-même se convertit

C/La christianisation de la Gaule

Le christianisme se répandit en Gaule au IV^{ème} siècle, notamment sous l'action de Saint Martin de Tours, soldat romain.

La communauté chrétienne s'organisa peu à peu : l'ensemble des chrétiens formait l'Eglise dirigée par des prêtres et des évêques. Les nouveaux croyants recevaient le baptême, symbole de leur entrée dans l'Eglise.

II/ Les grandes migrations

A/La disparition de l'Empire romain

A partir du III^{ème} siècle, l'Empire romain devint fragile. A l'intérieur, des généraux se disputaient le pouvoir. A l'extérieur, les peuples germaniques (que les romains appelaient les « Barbares ») devenaient menaçants : ils attaquaient certaines régions pour en piller les richesses. Les récoltes diminuèrent, les transports devinrent difficiles à cause de l'insécurité qui régnait sur les routes.

Au V^{ème} siècle, pour échapper aux Huns venus d'Asie, certains peuples barbares s'installèrent en Gaule (document 1). En 476, débordé et envahi par les barbares, l'Empire romain disparut.

B/Les royaumes barbares

Les barbares fondèrent plusieurs royaumes en Gaule. L'un d'eux, celui des Francs a donné bien plus tard son nom à la France.

Ces royaumes n'avaient pas de frontières précises et se combattaient sans cesse pour étendre leur territoire. Dans le Royaume franc, les Gallo-Romains et les Francs vivaient en paix. Les Gallo-Romains vivaient encore sous la loi romaine égale pour tous. Les francs respectaient la loi salique (document 2).

C/Une nouvelle civilisation

Peu à peu, les civilisations romaine et germanique fusionnèrent (document 3). On prit l'habitude de manger de la soupe le soir, à la manière germanique. Les noms romains disparurent remplacés par des prénoms d'origine germanique, comme Louis et Charles. En revanche, l'usage de s'habiller à la romaine se répandit chez les Germains. Enfin, le latin et les langues germaniques se mélangèrent pour former des dialectes régionaux (dont le français est issu).

La loi salique (document 2)

La plus ancienne rédaction latine de la loi Salique paraît être due à Clovis. Avant lui, cette loi était déjà arrêtée et fixée dans un ensemble de formules non écrites. Faite en terre germanique et par un peuple qui ne connaissait encore les romains que comme des ennemis, elle ne pouvait être qu'en langue Franque.

Tout porte à croire que la première rédaction latine de la loi et sa mise par écrit son du temps de Clovis. Comme elle ne présente pas la moindre trace d'influence chrétienne, il semble bien qu'elle est été rédigée avant la conversion des francs au christianisme.



☞ Le meurtre d'un esclave est évalué à 35 sous, celui d'un artisan à 62 sous et demi, celui d'un homme libre à 200 sous, d'un prêtre idem, d'un noble franc 600 sous, d'un noble gallo-romain 300, d'un évêque 900. On mesure l'importance de la somme quand on sait qu'un bœuf se vend 2 sous et un cheval 12 sous.

☞ Une plaie au crâne vaut 30 sous, mais si l'on aperçoit une partie du cerveau, 45 sous.

☞ Si quelqu'un frappe autrui dans les côtes ou au ventre, d'un coup pénétrant jusqu'aux entrailles, 30 sous plus 5 pour frais médicaux.

☞ L'arrachement d'une main, d'un pied, d'un œil, du nez, 100 sous, mais si la main continue à pendre, 63 sous.

☞ Le vol d'animaux domestiques est sévèrement sanctionné. L'amende est de 3 sous pour un porcelet encore à la mamelle, 1 sous seulement s'il est sevré, 3 sous pour un porc d'un an, 15 pour un porc de 2 ans, 30 sous pour 2 porcs, 35 sous pour 3 porcs

☞ Vol d'un chien dressé, 15 sous, vol un chien de berger, 3 sous.

☞ Vol d'un cerf, un cheval ou d'une jument, 30 sous.

☞ Si quelqu'un traite autrui de renard, 3 sous, de lièvre, 3 sous.

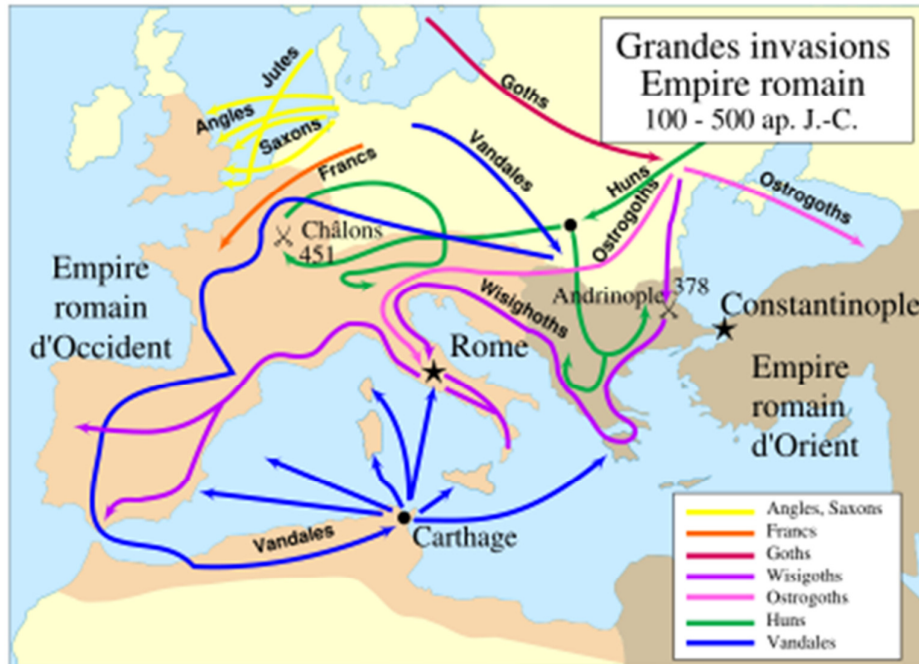
☞ Si quelqu'un accuse autrui d'avoir jeté son bouclier, et ne peut en donner la preuve, 3 sous.

☞ Si un homme libre touche la main d'une femme libre, 15 sous.

Le Franc peut ainsi commettre les pires méfaits, égorger son prochain, lui couper pieds et mains et l'abandonner au bord de la route, le jeter vivant au fond d'un puits, il n'encourt d'autre peine qu'une lourde amende à verser, par lui ou sa famille. C'est seulement s'il ne peut pas s'en acquitter qu'il risque de payer son crime de son sang.

Un seul forfait était tenu pour inexpiable : la violation et le pillage de sépulcres. Celui qui s'en rendait coupable était exclu de la communauté. Sa propre famille n'avait pas le droit de l'héberger et il n'était absous que si les parents de celui dont il avait profané la tombe acceptait de lui pardonner.

Document 1



Document 3

Une société nouvelle

Une fois établis au milieu des peuples qu'ils ont conquis, les barbares mêlent leurs coutumes à ce qui reste de la civilisation antique, créant une nouvelle civilisation. Ils se mettent à parler la langue latine mais lui apportent des mots à eux: épieu, banc, jardin sont des mots d'origine germanique.

Certains étaient déjà chrétiens, les autres se convertissent peu à peu. Les moines irlandais viennent prêcher les peuples barbares.

Chaque peuple à sa loi:

traiter son adversaire de renard ou de lièvre est une injure grave. Chaque faute se paie: si on vole un chien à un Franc, il faut lui verser le prix d'une vigne. Le meurtre d'un homme coûte trente fois plus; c'est moins cher s'il s'agit d'un romain ou d'une femme, surtout si celle-ci n'a plus l'âge d'avoir des enfants.